

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Energie

Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires

Paris, mardi 29 avril 2014

## **INVITATION PRESSE**

Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

et

Sylvia PINEL, Ministre du Logement et de l'Égalité des territoires

tiendront une table ronde de la filière bâtiment

et signeront la convention sur la formation des professionnels aux économies d'énergie dans le bâtiment (FEEBAT)

mercredi 30 avril 2014 à 16h30 244, boulevard Saint Germain - Paris 7<sup>e</sup>

Suite à la signature de la convention FEEBAT, les deux ministres tiendront une table ronde avec les acteurs du secteur: la Fédération française du bâtiment (FFB), la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), la Fédération des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (Scop BTP), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Association technique énergie environnement (Atee) et EDF.

Un des volets du Plan de rénovation énergétique de l'habitat porte sur la montée en compétence des professionnels du bâtiment sur les travaux d'économie d'énergie. Il est nécessaire d'accompagner la transition écologique dans le secteur du bâtiment, en renforçant un savoir-faire professionnel de qualité et en développant des emplois nouveaux, durables et non délocalisables.

L'accélération des travaux de rénovation est l'objectif recherché.

La signature et la table ronde sont ouvertes à la presse. Les journalistes sont invités à s'accréditer auprès des services de presse :

- Service de presse de Ségolène ROYAL :
- secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr; 01 40 81 78 31
- Service de presse de Sylvia PINEL :

secretariat-presse@territoires.gouv.fr; 01 44 49 85 13



Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 29 avril 2014

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Concessions hydrauliques : Ségolène ROYAL propose une solution conciliant contrôle public et respect des règles communautaires

L'énergie hydraulique est la première énergie renouvelable. 150 concessions hydrauliques arrivent à échéance avant 2023, représentant 25 % de la production d'hydroélectricité en France. Une décision, maintes fois retardée, doit être prise, d'autant qu'un rapport parlementaire a été rendu sur cette question en octobre 2013.

Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, considère que la mise en concurrence pure et simple présente des risques pour l'intérêt général de la gestion de la ressource en eau, de l'équilibre écologique des vallées et des conditions de distribution de l'électricité.

Il faut donc garder un contrôle public. C'est pourquoi, Ségolène ROYAL propose de créer des sociétés d'économie mixte (SEM), à majorité publique, s'inspirant du modèle de la compagnie nationale du Rhône.

Comme le souligne le président de la Région Rhône-Alpes Jean-Jack QUEYRANNE, à la tête de la première région hydraulique d'Europe, cette solution permet de prendre en compte la cohérence des vallées, de préférence à une décision barrage par barrage.

Un travail de partenariat sera engagé avec les Régions et les autres collectivités territoriales, et des discussions sont déjà en cours avec la Caisse des dépôts et consignations.

Le principe communautaire de concurrence sera appliqué aux entreprises de production d'électricité, partenaires des SEM.

La ministre propose que cette solution se retrouve dans le projet de loi de programmation pour la transition énergétique dont les parlementaires auront à débattre prochainement.

**Contact presse:** 01 40 81 78 31



Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Paris, le lundi 5 mai 2014

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Réunion des ministres de l'Énergie du G7, à Rome : sécurité énergétique et transition énergétique se renforcent l'une l'autre

Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, va participer à la conférence des ministres de l'Énergie des pays du G7, à Rome. Cette rencontre a été décidée dans le contexte de la crise ukrainienne lors du sommet des chefs d'État du G7, le 24 mars dernier à La Haye. Elle a pour objectif de proposer un certain nombre d'initiatives pour améliorer la sécurité énergétique, en vue de la réunion des chefs d'État ou de Gouvernement du G7 prévue à Bruxelles les 4 et 5 juin.

Dans la perspective de la négociation climatique au niveau européen, qui doit aboutir en octobre et dans celle de la conférence internationale Paris Climat 2015, qui se tiendra l'année prochaine en France, Ségolène ROYAL compte notamment insister sur le lien entre d'une part la sécurité et l'indépendance énergétiques, et, d'autre part, la transition écologique et la mutation vers une économie sobre en énergie et faiblement émettrice de CO<sub>2</sub>.

Ségolène ROYAL compte défendre la **nécessité d'inclure la promotion des énergies** renouvelables et l'efficacité énergétique parmi les principaux facteurs d'indépendance énergétique. Car l'indépendance énergétique d'un pays passe notamment par la diversification des mix, le développement des renouvelables et des carburants alternatifs, ainsi que par des mesures ambitieuses d'efficacité et d'économies d'énergie.

#### Programme de Ségolène ROYAL

En marge de la réunion du G7, Ségolène ROYAL aura également une série d'entretien avec ses homologues, notamment Sigmar GABRIEL, ministre fédéral allemand de l'Économie et de l'Énergie Ed DAVEY, ministre britannique de l'Énergie et du Climat, afin d'échanger sur la construction de l'Europe de l'énergie.

#### **LUNDI 5 MAI**

**14h45**: Federica GUIDI, ministre italienne du Développement économique

**16h00:** Gian Luca GALLETTI, ministre italien de l'Environnement

**19h30 :** Dîner de travail du G7 - session 1 : offre et demande. Nouvelles stratégies pour

la diversification et l'amélioration de l'efficacité énergétique

#### MARDI 6 MAI

**09h00 :** Première session plénière - session 2 : développement et modernisation des

infrastructures

**11h00 :** Seconde session plénière - session 3 : promotion des principes du marché

**12h45**: Photographie de famille

**13h00 :** Déjeuner de travail - session 4 : actions à mettre en œuvre

**14h30:** Point presse



Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Paris, le mercredi 7 mai 2014

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# Ségolène ROYAL rassemble les industriels pour soutenir et développer l'énergie éolienne en mer

Ségolène ROYAL a rassemblé EDF Énergies nouvelles, GDF Suez, Areva et Alstom, les industriels et énergéticiens de la filière française de l'énergie éolienne en mer. La ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a réaffirmé sa volonté de rassembler les énergies pour soutenir l'innovation et le développement des renouvelables. Objectif : ensemble ; faire de la France le chef de file en Europe dans ce secteur d'avenir.

Quatre parcs éoliens en mer, qui représentent 2 000 mégawatts, sont déjà prévus, dont trois situés :

- au large de Saint-Nazaire pour le consortium EDF Dong, avec Alstom et Nass&Wind ;
- à Courseulles-sur-Mer et Fécamp pour le consortium EDF Dong, avec Alstom et WPD.

**Deux nouveaux parcs d'éoliennes en mer** seront construits à Yeu-Noirmoutier et au Tréport par **GDF Suez** associé à deux entreprises d'excellence : **EDP Renewables**, groupe portugais leader dans le domaine des renouvelables, et **Neoen Marine**, acteur français du secteur.

Tous ces projets, portés par les entreprises comme EDF Énergies nouvelles, Alstom, GDF Suez, Neoen et Areva qui forment une filière d'excellence française, illustrent le lien entre transition énergétique et développement économique.

Près de 10 000 emplois sont attendus pour la filière de l'éolien en mer. Les investissements générés, qui s'élèveront à environ 3,5 milliards d'euros, permettront également de dynamiser l'implantation industrielle sur notre territoire.

Pour engager la France vers ce nouveau modèle énergétique, porteur d'emplois et d'activité, Ségolène Royal a également annoncé :

- le renforcement de la filière éolien en mer grâce à l'identification de nouvelles zones ;
   les premiers résultats seront disponibles cet été ;
- le lancement d'ici cet été d'un nouvel appel d'offres pour les installations photovoltaïques de grande puissance.

Retrouvez le discours de la ministre et le dossier de presse en ligne.

Contact presse :	01 40 81 78 31



Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 16 mai 2014

### **INVITATION PRESSE**

### Inauguration des travaux du projet TIPER 3 un parc solaire de 8,7 MW implanté sur 16 hectares à Thouars (79)

Samedi 17 mai 2014, à 10h30, Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, inaugure à Thouars (Deux-Sèvres) le chantier de Tiper Solaire 3, un parc solaire d'une capacité de production de 10 300 mégawattheures par an.

Ce projet se présente comme un modèle de production d'énergie transposable dans d'autres régions, et un véritable levier de la transition énergétique.

#### Vers le plus grand parc solaire de Poitou-Charentes

Le parc solaire TIPER Solaire 3, d'une surface de **16 hectares** (8,7 mégawatt crête avec 34 200 modules photovoltaïques), permettra de produire 10 300 mégawattheures/an (MWh/an), soit la **consommation électrique annuelle de 2 360 foyers hors chauffage**.

Le chantier, lancé ce 17 mai, devrait être achevé en 5 mois. Le projet a vocation à aboutir à une centrale solaire plus ambitieuse de 50 hectares et d'une puissance de 22,1 mégawatt crête. Il s'agira alors du plus grand parc solaire de Poitou-Charentes.

L'électricité produite par Tiper Solaire 3 est l'une des plus compétitives de la filière photovoltaïque, puisque le prix (sortie du parc) pour la première année est de 105 €/MWh.

#### TIPER : un projet local et éco-responsable

Le projet de centrale solaire TIPER Solaire 3 s'inscrit dans un projet plus global de production d'énergies renouvelables nommé TIPER (parc des Technologies Innovantes de Production d'Énergies Renouvelables) avec, en complément du parc solaire :

- ✓ une usine de méthanisation Méthanéo (utilisation de déchets agricoles pour produire de l'électricité et de la chaleur) produisant en chaleur l'équivalent de 840 tonnes de pétrole par an correspondant au chauffage de 1 400 maisons de 100 m², et de l'énergie électrique à hauteur de 17 470 MWh/an, correspondant à la consommation de 4 000 foyers (hors chauffage);
- √ deux parcs éoliens d'une puissance totale de 28 000 MWh par an équivalent à la consommation 6 316 foyers (hors chauffage).

Au total, la production d'énergie électrique annuelle du parc d'énergie renouvelable TIPER sera de 68 975 MWh/an, par an correspondant à la consommation de 15 672 foyers (hors chauffage).

Lieu de rendez-vous : Route de Puyraveau – 79100 LOUZY.

Merci de bien vouloir vous accréditer par retour de mail : secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

01 40 81 78 31

06 15 56 12 84 : Valérie COURRECH



### Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 28 mai 2014

#### Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

#### Soutien à l'énergie éolienne : Ségolène Royal prend un arrêté maintenant le tarif d'achat de l'électricité produite par les éoliennes terrestres

A la suite de l'annulation, prononcée aujourd'hui par le Conseil d'État, de l'arrêté du 17 novembre 2008 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les éoliennes terrestres, Ségolène Royal prend un nouvel arrêté offrant le même tarif d'achat à l'éolien terrestre.

Les nouveaux projets éoliens pourront ainsi disposer des mêmes conditions de rentabilité.

#### Ce nouvel arrêté entrera en vigueur dans quelques jours.

Il a été soumis à la Commission de régulation de l'énergie et au Conseil supérieur de l'énergie.

Avec cette décision très rapide, Ségolène Royal entend mettre fin à une longue période d'incertitudes qui déstabilisait la filière.

Celle-ci est désormais sécurisée et en position d'investir et de créer des emplois.

#### Soutenir l'éolien terrestre, une des clés du nouveau modèle énergétique

- La décision rendue aujourd'hui par le Conseil d'État ne remet pas en cause les fondements du dispositif de soutien à l'éolien terrestre, outil indispensable au développement de cette filière qui joue un rôle important dans la transition énergétique pour diversifier notre mix électrique et renforcer notre indépendance énergétique.
- La Commission européenne, par une décision du 27 mars 2014, a en effet validé le dispositif en concluant que « [le] régime français octroyant un soutien à la production d'électricité à partir d'éoliennes terrestres était compatible avec les règles de l'UE en matière d'aides d'État ».

Les énergies renouvelables doivent monter en puissance et de nouveaux appels d'offre seront lancés prochainement.



Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 4 juin 2014

#### Prix du gaz : Ségolène Royal prend un arrêté tarifaire qui garantit une stabilité du prix du gaz au 1<sup>er</sup> juillet 2014

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié sur son site internet les conclusions de son audit annuel des coûts du gaz de GDF Suez.

Pour l'année 2014, l'effet cumulé de la hausse des coûts de transports et de distribution du gaz et de la baisse du prix du gaz sur le marché international conduira en moyenne à une stabilité des prix pour le consommateur au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Ségolène Royal va donc prendre, dans les tout prochains jours, un arrêté tarifaire qui entérinera une stabilité des prix du gaz pour les Français.

Le projet d'arrêté sera soumis pour avis à la Commission de régulation de l'énergie et au Conseil supérieur de l'énergie.

Le dispositif de régulation des prix du gaz, modifié par le Gouvernement en 2013, a abouti à une baisse des prix pour le consommateur de 3,8 % entre le 1er janvier 2013 et le 1er juin 2014.



Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 5 juin 2014

#### Soutien à l'énergie éolienne : Ségolène Royal a signé l'arrêté maintenant le tarif d'achat de l'électricité produite par les éoliennes terrestres

À l'occasion d'une réunion avec les représentants des plans industriels d'avenir du secteur des énergies renouvelables, Ségolène Royal a signé le nouvel arrêté maintenant le tarif d'achat de l'électricité produite par les éoliennes terrestres.

Suite à l'annulation pour défaut de notification, prononcée par le Conseil d'Etat, de l'arrêté du 17 novembre 2008 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les éoliennes terrestres, la ministre s'était engagée à prendre très rapidement un nouvel arrêté, en bonne et due forme, conservant le même tarif d'achat, de façon à ce que les nouveaux projets éoliens disposent des mêmes conditions de rentabilité.

Cet arrêté, signé aujourd'hui, sera tout prochainement publié au Journal officiel.

Avec ce nouvel arrêté, la ministre chargée de l'Énergie entend mettre fin à une longue période d'incertitudes qui déstabilisait la filière.

Celle-ci est désormais sécurisée et en position d'investir et de créer des emplois.

Soutenir l'éolien terrestre est l'une des chances du nouveau modèle énergétique français.

Les énergies renouvelables doivent monter en puissance et de nouveaux appels d'offre seront lancés prochainement.



A. BOUISSOU/MEDDE-METL



Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 19 juin 2014

#### Les tarifs de l'électricité n'augmenteront pas au 1<sup>er</sup> août 2014 Le calcul de l'évolution du prix aura lieu au 1<sup>er</sup> octobre

Ségolène Royal confirme que le Gouvernement a décidé d'annuler l'augmentation des tarifs de l'électricité de 5% au 1<sup>er</sup> août 2014, qui avait été décidée par un arrêté daté de 2013.

Les « tarifs réglementés de vente » dont s'acquittent 28 millions de Français n'augmenteront donc pas au 1<sup>er</sup> août.

En effet, dès son arrivée au ministère, Ségolène Royal avait annoncé la réforme du mode de calcul des tarifs de l'électricité que paient 28 millions de ménages.

Cette réforme passe par un nouveau décret qui sera transmis au Conseil d'Etat. L'avis de la Commission de régulation de l'énergie sera recueilli permettant de faire un bilan au 1<sup>er</sup> octobre et de prendre à ce moment-là la décision en toute transparence.

Par ailleurs, le principe de ce nouveau mode de calcul est inscrit dans le projet de loi de programmation pour nouveau modèle énergétique français.





















Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 20 juin 2014

Valoriser le biogaz issu des déchets de stations d'épuration des eaux usées (STEP) pour augmenter la production locale d'énergie renouvelable et substituer le gaz d'origine fossile

Ségolène Royal se félicite de la publication au Journal Officiel des textes réglementaires ouvrant la voie à l'injection, dans les réseaux de gaz, du biométhane issu des boues de stations d'épuration des eaux usées des collectivités (STEP).

Ce nouveau dispositif réglementaire autorise l'injection dans les réseaux de gaz du biométhane issu des boues de STEP et met en place un dispositif tarifaire spécifique d'achat favorable au développement de nouveaux projets.

A travers la valorisation de ce biogaz produit par la méthanisation des déchets des STEP, l'objectif est d'augmenter la production et la consommation locale d'énergie renouvelable et de substituer le gaz d'origine fossile.

La méthanisation constitue un procédé exemplaire qui permet à la fois de traiter et valoriser des déchets, afin de produire localement une énergie renouvelable. Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau modèle énergétique français, le développement du biogaz et de ses valorisations sous forme d'électricité, de chaleur, de carburant ou par injection dans les réseaux de gaz naturel, fait partie des priorités du Gouvernement en matière de développement durable.

L'injection de biométhane issu des boues de STEP fait l'objet d'une demande forte des collectivités locales. A l'horizon 2020, plus de soixante stations d'épuration pourraient être dotées des équipements nécessaires à la valorisation énergétique de leurs déchets permettant l'injection de 500 GWh par an de biométhane dans les réseaux de gaz, soit la consommation annuelle de plus de 40 000 ménages.





Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

#### Commission européenne

Paris, le 19 juin 2014

#### Communiqué de presse

#### Ségolène Royal rencontre Connie Hedegaard, sur la préparation des négociations sur le « paquet énergie-climat 2030 »

Jeudi 17 juin, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a reçu Connie Hedegaard, Commissaire européenne à l'Action pour le climat. Elles ont essentiellement échangé sur la préparation des négociations sur le « paquet énergie-climat 2030 ».

L'adoption du « paquet énergie-climat 2030 » constitue une étape essentielle pour construire une Europe de l'énergie, qui répondrait à la fois aux enjeux du dérèglement climatique et de la sécurité énergétique, tout en permettant aux Européens d'être à l'avant-garde d'une transition vers l'économie verte.

Connie Hedegaard a insisté sur l'urgence d'un accord pour que l'Union européenne puisse contribuer, à la hauteur de son ambition et de ses responsabilités, à la préparation de la Conférence internationale du Climat (COP 21), qui se tiendra à Paris fin 2015.

Ségolène Royal a rappelé l'engagement de la France à faciliter les discussions lors du Conseil européen des 26 et 27 juin, afin que l'Union européenne puisse aboutir, avant le mois d'octobre, à un accord sur les objectifs collectifs proposés par la Commission européenne :

- la réduction d'au moins 40 % des émissions domestiques de gaz à effet de serre,
- le développement des énergies renouvelables à hauteur de 27 %,
- et un objectif global d'efficacité énergétique.

Pour la Ministre, une approche globale des enjeux de sécurité énergétique et de la lutte contre le dérèglement climatique est indispensable.

Elle appelle à la mobilisation de tous les moyens existants pour le développement de projets énergétiques concrets, porteurs d'innovation, de croissance économique et d'emploi.

Cette Europe de l'énergie doit être une Europe des projets, qui incarne tout à la fois :

- notre ambition climatique,
- notre excellence technologique,
- et notre indépendance énergétique.

La Ministre et la Commissaire ont également échangé sur la préparation de la Conférence internationale du Climat, qui se tiendra à Paris en décembre 2015. Toutes deux partagent le même souci de maintenir la confiance entre partenaires et la dynamique des discussions, tout en veillant à la mise en œuvre des décisions des conférences précédentes.

La capitalisation du Fonds vert pour le Climat et la ratification des amendements au protocole de Kyoto constituent pour elles des priorités.



Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 27 juin 2014



#### Volet énergies renouvelables :

Ségolène Royal sélectionne 193 lauréats de l'appel d'offres pour développer des installations photovoltaïques de moyenne puissance

Ségolène Royal a désigné aujourd'hui les 193 lauréats de la deuxième période de l'appel d'offres pour développer des installations photovoltaïques de moyenne puissance (100 à 250 kilowatts crête).

Tous ces projets représentent une puissance supplémentaire totale de 40,7 mégawatts crête.

La liste des candidats retenus est disponible sur le site Internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie: <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/Installations-moyennes-100-250-kWc.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/Installations-moyennes-100-250-kWc.html</a>.

Le prix de vente moyen pour cette deuxième période de l'appel d'offres a baissé de près de 2 % par rapport à la première et s'élève à 165,2 € par mégawattheure.

Afin de maintenir le développement de ces capacités photovoltaïques, la ministre lancera d'ici la fin de l'année un nouvel appel d'offres pour ces installations de taille intermédiaire.

Le dispositif de soutien aux installations photovoltaïques prévoit un appel d'offres simplifié en 3 phases pour les installations de puissance intermédiaire (comprise entre 100 et 250 kilowatts crête), installées sur des bâtiments.

La première période de l'appel d'offres avait déjà permis, le 27 février 2014, de sélectionner 177 projets pour une capacité installée totale de 40,3 mégawatts crête.

La troisième et dernière période de candidature de cet appel d'offres est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014 et s'achèvera lundi 30 juin 2014 à 14h.





















Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 18 juin 2014



### Nouveau modèle énergétique français – volet énergies renouvelables Ségolène Royal annonce 12 mesures de soutien pour développer la biomasse

Lors du discours prononcé en ouverture du Colloque national biomasse organisé par le Syndicat des énergies renouvelables (SER) et par France Biomasse Énergie, Ségolène Royal a réaffirmé son souhait de développer la production d'énergie à partir de biomasse (bois, déchets et matières agricoles, etc.)

Pour Ségolène Royal, la biomasse contribue largement à la stratégie de développement des énergies renouvelables, qui est l'un des piliers du projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français.

Ségolène Royal a rappelé aux acteurs industriels de la filière, réunis pour leur colloque annuel, les objectifs ambitieux fixés dans le projet de loi et a développé 12 actions :

- 1) Inscription dans la loi d'objectifs ambitieux : porter en 2030 la part des énergies renouvelables à 32 % de notre consommation énergétique finale ; ce qui représente 40 % de l'électricité produite, 38 % de la chaleur consommée, 15 % des carburants utilisés et de l'ordre de 10 % pour le biogaz (le détail de ces objectifs figurera dans la programmation pluriannuelle de l'énergie) ;
- 2) Développement de la démocratie énergétique en favorisant l'implication directe des citoyens et des collectivités dans la production locale d'énergies renouvelables (participation possible au capital, intervention facilitée pour les coopératives citoyennes);
- 3) Doublement sur trois ans du fonds chaleur qui permet à l'Ademe de contribuer au financement de projets de production et de distribution de chaleur issue de sources renouvelables (bois, biomasse, déchets, recyclage d'énergie...);
- 4) Publication du cadre tarifaire des stations de traitement des eaux usées (STEP), pour injecter dans le réseau de gaz naturel le biométhane issu du traitement de leurs boues ;
- 5) Généralisation à toutes les régions de l'expérimentation de l'autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour les méthaniseurs notamment ;

- 6) Appel à projet pour lancer en trois ans 1 500 projets de méthaniseurs répartis dans les territoires ruraux ;
- 7) Mobilisation des acteurs économiques via les contrats de filières de la Nouvelle France industrielle avec Arnaud Montebourg et création d'un comité national biogaz ;
- 8) Aide au déploiement de chaufferies collectives biomasse grâce aux prêts « transition énergétique et croissance verte », mis en place à la Caisse des dépôts au taux Livret A + 0,75 %, soit 2 %;
- 9) Aide à l'acquisition d'équipements de chauffage au bois performants grâce à la simplification du crédit d'impôt développement durable, avec comme objectif d'équiper 9 millions de foyers (contre 7,4 actuellement);
- 10) Objectif réduire de 50 % les déchets mis en décharge d'ici à 2025 grâce à l'installation de dispositifs de valorisation énergétique des déchets non recyclables, inscrite dans le plan déchets 2014-2020 qui sera bientôt approuvé;
- 11) Lancement chaque année, à partir de 2015, d'un appel d'offre biomasse électrique pour des projets d'1 a 2 mégawatts, à l'issue d'une concertation avec les parties prenantes sur le mode de soutien tarifaire ;
- 12) Appels à projets innovants pour stimuler les initiatives territoriales et mobiliser les entreprises de l'énergie : appel à projets du ministère pour lancer 200 territoires à énergie positive, appel à projets pour soutenir 10 villes ou intercommunalités engagées dans une démarche de « zéro déchets ».

Retrouvez le discours de la ministre : www.developpement-durable.gouv.fr



















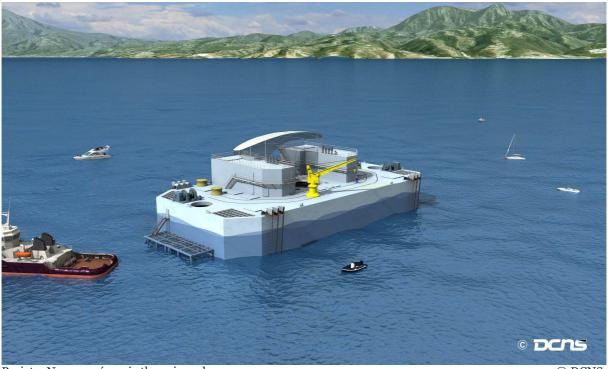


Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le Mardi 8 juillet 2014

#### SEGOLENE ROYAL FELICITE LES DEUX LAUREATS FRANÇAIS DE L'APPEL A PROJET « NER 300 » DE LA COMMISSION EUROPEENNE SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES : « NEMO » ET « GEOSTRAS »

I/ Le projet « Nemo », DCNS, porté par Akuo Energy pour capter l'énergie thermique des mers



Projet « Nemo » - énergie thermique des mers

© DCNS

II/ Le projet franco-allemand « Geostras », porté par FONROCHE sur la géothermie profonde

Ségolène Royal va intégrer ces nouvelles technologies aux appels à projets des territoires à énergies positives.

#### Rappel:

- 1 / Le fonds européen « NER 300 » (New Entrant Reserve 300) est un outil de financement de projets démonstrateurs dans les domaines
  - du captage et stockage de CO2
  - et des énergies renouvelables.

Créé en 2008 sous présidence française dans le cadre du 3<sup>ème</sup> paquet Energie-Climat, il dispose d'une enveloppe de financement de plus de **2 milliards d'euros.** 

- 2 / La sélection des projets lauréats s'est effectuée dans le cadre de **deux appels à projets**.
  - Dans le cadre **du deuxième appel à projets**, la France a soumis en juillet 2013 quatre projets à la Commission Européenne, portant sur :
    - les **hydroliennes** (« NormandieHydro », EDF EN et « Tritons », GDF SUEZ),
    - l'énergie thermique des mers (« Nemo », Akuo Energy),
    - et un projet franco-allemand de **géothermie profonde** (« Geostras », FONROCHE GEOTHERMIE).
  - Les deux projets « Nemo » et « Geostras » ont été retenus.
- 3 / A l'issue du **premier appel à projets**, deux projets français avaient été sélectionnés en décembre 2012 dans les domaines :
  - des **éoliennes flottantes** (« VertiMED », EDF EN),
  - et des **biocarburants de 2**ème **génération** (« UPM Stracel BtL», UPM).

Un large éventail d'énergies renouvelables est désormais couvert, montrant la diversité de l'expertise nationale, et la capacité de la France à se projeter dans un nouveau modèle énergétique, au service de la lutte contre le changement climatique.

4 / La sélection de ces deux nouveaux projets « Nemo » et « Geostras » permet aux lauréats soutenus par la France de bénéficier de 89 M€ de subventions européennes.

Sur les deux appels à projets du NER 300, les quatre lauréats français totaliseront des subventions européennes de 292 M€, dont :

- 169 M€ pour UPM Stracel,
- 34 M€ pour VertiMED,
- 72 M€ pour Nemo,
- et 17 M€ pour **Geostras**.

Les projets d'hydroliennes « Normandie Hydro » et « Tritons » n'ont pas été retenus sur la liste principale des lauréats.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Ministère des Outre-mer

Secrétariat d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Paris, le mercredi 9 juillet 2014

# Ségolène ROYAL, George PAU-LANGEVIN et Frédéric CUVILLIER saluent le succès du projet NEMO

Ségolène ROYAL ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, George PAU-LANGEVIN ministre des Outre-mer et Frédéric CUVILLIER secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche saluent le succès du projet NEMO dans le cadre du deuxième appel à projets européen du « New Entrant Reserve 300 » (NER 300). Concept de l'entreprise DCNS porté par Akuo Energy, NEMO est un projet pilote de plateforme flottante de production d'électricité, d'une puissance de 16 MW.

Il s'appuie sur une technologie innovante par exploitation de l'énergie thermique des mers (ETM), dont les perspectives industrielles sont prometteuses pour garantir l'autonomie énergétique des territoires ultra-marins.

Le projet produira de l'électricité décarbonée, prévisible et non intermittente, à des coûts compétitifs pour une zone insulaire. Les ministres se sont félicités de ce premier pas vers la construction, en Martinique, d'une filière industrielle d'excellence française, dont les perspectives commerciales internationales sont prometteuses.

Le succès du projet NEMO illustre à la fois le potentiel des Outre-Mer pour la transition énergétique, et les synergies porteuses de croissance et d'emploi entre politiques énergétique et maritime.



### Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

#### Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires

Paris, le Jeudi 17 juillet 2014

# Communiqué

#### Nouveau modèle énergétique français

Ségolène ROYAL et Sylvia PINEL ont signé le décret d'éco-conditionnalité très attendu par les entreprises du bâtiment et vont débloquer les prêts bancaires à taux zéro pour la rénovation des logements

Ségolène ROYAL et Sylvia PINEL ont signé un décret qui permet l'**entrée en vigueur du** dispositif d'éco-conditionnalité pour les aides publiques de l'Etat destinés aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments anciens.

Les objectifs de cette mesure :

- sécuriser les particuliers qui souhaitent s'engager dans des travaux d'économies d'énergie sur la qualité et la compétence des professionnels ;
- soutenir la formation des artisans et professionnels aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments anciens.

Pour bénéficier des aides, et être assurés de la qualité des travaux effectués, les particuliers devront faire appel aux professionnels qualifiés « Reconnu garant de l'environnement » (RGE).

#### Pour l'éco-PTZ, cette obligation s'appliquera à partir du 1er septembre 2014.

L'objectif du gouvernement est de faciliter la distribution de ces éco-prêts à taux zéro (« éco-PTZ ») en simplifiant les procédures bancaires, et de passer de 30 000 à 100 000 prêts distribués par an.

# Pour le crédit d'impôt développement durable (CIDD), à compter du 1er anvier 2015.

En Outre mer, l'éco-conditionnalité entrera en vigueur au 1er octobre 2015 pour les deux aides.

Les ménages engageant un projet de rénovation sont donc invités à choisir des professionnels RGE dès cet été.

Comme Ségolène ROYAL l'a annoncé le 18 juin lors de la présentation du projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français, les aides publiques vont être renforcées :

- pour les travaux engagés à compter de septembre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2015, l'allègement fiscal sera simplifié et renforcé à hauteur de 30 % du montant de ces travaux, dès la première opération réalisée (dans la limite de 8 000 € pour une personne seule et de 16 000 € pour un couple);

- un « chèque énergie » va venir compléter le programme « Habiter mieux » de l'Anah pour aider les ménages aux revenus modestes à faire face à leurs factures d'énergie ;
- le tiers-financement sera facilité : les sociétés régionales seront mobilisées pour permettre d'avancer le coût des travaux aux particuliers.

#### Sylvia PINEL a par ailleurs annoncé que :

- les artisans RGE, désormais en mesure d'attester de l'éligibilité de ces travaux qu'ils réalisent, pourront, s'ils le souhaitent, recourir à un tiers-vérificateur ;
- le microcrédit accompagné de rénovation énergétique pour les ménages modestes sera expérimenté d'ici la fin de l'année dans plusieurs départements, en partenariat avec le réseau des Sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP);
- le cadre juridique des sociétés de tiers-financement, prévu par la loi ALUR, sera prochainement précisé par décret.

# Un annuaire en ligne pour identifier les professionnels RGE sur <u>renovation-info-service.gouv.fr</u>:

Aujourd'hui, environ 18 000 entreprises sous le signe RGE sont réparties en France. Pour être titulaire d'un signe de qualité, l'entreprise de travaux doit disposer d'une qualification professionnelle, démontrer sa compétence en efficacité énergétique et se soumettre à des contrôles.

Sur le **site renovation-info-service.gouv.fr**, un annuaire regroupant les coordonnées de tous les professionnels et artisans qualifiés « RGE » a été mis en ligne. Il s'agit d'un **outil pratique et facile à utiliser pour les particuliers, avec des entrées par zone géographique, par typologie de travaux, ou encore un annuaire inversé qui permet de savoir dans quel domaine une entreprise est compétente.** 

Cet annuaire permet de trouver des entreprises à même de proposer une offre globale afin de mener à bien un projet complet de rénovation, comprenant :

- un état des lieux technique du bâtiment existant et une évaluation de la performance énergétique avant travaux ;
- la conception, le suivi, le contrôle et la coordination de l'ensemble des travaux ;
- la réalisation d'une évaluation de la performance énergétique après travaux attestant de l'amélioration obtenue.

L'annuaire est mis à jour en temps réel par les cinq organismes de qualification accrédités à délivrer la marque RGE : Qualibat, Qualiy'ENR, Qualifelec, Certibat et Cequami.







Pour toute information complémentaire, contacts :



#### Compte-rendu de la réunion de Mme Ségolène Royal avec les industriels des ENR Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 29 juillet 2014

#### Liste des participants



Jean-Louis BAL, Président du SER

Emmanuel JACLOT, Executive VP - Strategy, M&A and France EDF EN

Jean-Baptiste SEJOURNE, Directeur Délégué GDF Suez Energie France

Jérôme PECRESSE, Président ALSTOM Renouvelables

Louis-Francois DURRET, Président AREVA Renouvelables

Régis BLANC, Directeur construction, exploitation et maintenance MAIA EOLIS

Jérôme BILLEREY, Directeur Général du groupe QUADRAN Energies Libres

Frédéric LANOE, Président de FEE

Arnaud MINE, Président URBASOLAR

Arnaud CHAPERON, Directeur des relations institutionnelles, de la prospective et de la communication TOTAL Energies Nouvelles

Cyril LE PICARD, Président de l'UCFF

Kristell GUIZOUARN, Présidente d'ESTERIFRANCE

Sébastien COUZY, Directeur Général METHANEO

Frédéric COIRIER, Président Directeur Général de POUJOULAT

Christian GUILLOU, Président d'INVICTA

Jean-Marc ONNO, AAMF

Damien MATHON, Délégué Général du SER



#### Compte-rendu de la réunion de Mme Ségolène Royal avec les industriels des ENR Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 29 juillet 2014

#### Ségolène Royal a réuni les industriels du secteur des ENR

Ségolène Royal a réuni aujourd'hui des industriels du secteur des énergies renouvelables pour lever les freins au développement des filières. En réponse aux difficultés soulevées, Ségolène Royal a :

- 1. Confirmé l'extension de l'expérimentation « permis unique » à toutes les régions de France pour les éoliennes et les méthaniseurs,
- 2. Annoncé que les contentieux sur l'éolien offshore seront examinés en première instance par une cours administrative d'appel unique afin de réduire les délais.
- 3. Signé l'arrêté relatif à la sortie du statut de déchets de broyats d'emballages en bois, premier texte à permettre une sortie de statut de déchet au niveau national,
- 4. Validé le contrat-type d'obligation d'achat pour l'éolien terrestre,
- 5. Confirmé un dialogue avec le ministre de la défense pour concilier les impératifs de sécurité aérienne et le développement de l'éolien terrestre,
- 6. Annoncé que les concertations locales pour établir les zonages préalables aux prochains appels d'offres éolien offshore ont été lancés sous l'égide des préfets,
- 7. Engagé une concertation entre les hydro-électriciens et les associations de défense de l'environnement pour définir le cahier des charges d'appels d'offres permettant le développement de la petite hydroélectricité sur les zones propices et sur les seuils existants.
- 8. Précisé le contenu de l'appel à projets pour 1500 méthaniseurs,
- 9. Lancé un travail de concertation pour préparer les prochains appels d'offres biomasse à partir de 1 MW,
- 10. Annoncé le lancement en septembre d'un appel d'offres solaire photovoltaïque pour les installations de forte puissance, pour un volume total de 400 MW,
- 11. Confirmé la reconduction pour une année de l'appel d'offres en 3 phases pour les installations solaire photovoltaïque de moyenne puissance,
- 12. Lancé l'élaboration d'un cahier des charges pour un nouvel appel d'offres solaire photovoltaïque avec stockage dans les Outre-Mer.

A la veille de la présentation du projet de loi, cette séance de travail illustre la forte mobilisation des entreprises pour accélérer la transition énergétique et créer des emplois durables.



PJ – liste des participants



#### Compte-rendu de la réunion de Mme Ségolène Royal avec les industriels des ENR Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 29 juillet 2014

#### Ségolène Royal a réuni les industriels du secteur des ENR

Ségolène Royal a réuni aujourd'hui des industriels du secteur des énergies renouvelables pour lever les freins au développement des filières. En réponse aux difficultés soulevées, Ségolène Royal a :

- 1. Confirmé l'extension de l'expérimentation « permis unique » à toutes les régions de France pour les éoliennes et les méthaniseurs,
- 2. Annoncé que les contentieux sur l'éolien offshore seront examinés en première instance par une cours administrative d'appel unique afin de réduire les délais.
- 3. Signé l'arrêté relatif à la sortie du statut de déchets de broyats d'emballages en bois, premier texte à permettre une sortie de statut de déchet au niveau national,
- 4. Validé le contrat-type d'obligation d'achat pour l'éolien terrestre,
- 5. Confirmé un dialogue avec le ministre de la défense pour concilier les impératifs de sécurité aérienne et le développement de l'éolien terrestre,
- 6. Annoncé que les concertations locales pour établir les zonages préalables aux prochains appels d'offres éolien offshore ont été lancés sous l'égide des préfets,
- 7. Engagé une concertation entre les hydro-électriciens et les associations de défense de l'environnement pour définir le cahier des charges d'appels d'offres permettant le développement de la petite hydroélectricité sur les zones propices et sur les seuils existants.
- 8. Précisé le contenu de l'appel à projets pour 1500 méthaniseurs,
- 9. Lancé un travail de concertation pour préparer les prochains appels d'offres biomasse à partir de 1 MW,
- 10. Annoncé le lancement en septembre d'un appel d'offres solaire photovoltaïque pour les installations de forte puissance, pour un volume total de 400 MW,
- 11. Confirmé la reconduction pour une année de l'appel d'offres en 3 phases pour les installations solaire photovoltaïque de moyenne puissance,
- 12. Lancé l'élaboration d'un cahier des charges pour un nouvel appel d'offres solaire photovoltaïque avec stockage dans les Outre-Mer.

A la veille de la présentation du projet de loi, cette séance de travail illustre la forte mobilisation des entreprises pour accélérer la transition énergétique et créer des emplois durables.



PJ – liste des participants



#### Compte-rendu de la réunion de Mme Ségolène Royal avec les industriels des ENR Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 29 juillet 2014

#### Ségolène Royal a réuni les industriels du secteur des ENR

Ségolène Royal a réuni aujourd'hui des industriels du secteur des énergies renouvelables pour lever les freins au développement des filières. En réponse aux difficultés soulevées, Ségolène Royal a :

- 1. Confirmé l'extension de l'expérimentation « permis unique » à toutes les régions de France pour les éoliennes et les méthaniseurs,
- 2. Annoncé que les contentieux sur l'éolien offshore seront examinés en première instance par une cours administrative d'appel unique afin de réduire les délais.
- 3. Signé l'arrêté relatif à la sortie du statut de déchets de broyats d'emballages en bois, premier texte à permettre une sortie de statut de déchet au niveau national,
- 4. Validé le contrat-type d'obligation d'achat pour l'éolien terrestre,
- 5. Confirmé un dialogue avec le ministre de la défense pour concilier les impératifs de sécurité aérienne et le développement de l'éolien terrestre,
- 6. Annoncé que les concertations locales pour établir les zonages préalables aux prochains appels d'offres éolien offshore ont été lancés sous l'égide des préfets,
- 7. Engagé une concertation entre les hydro-électriciens et les associations de défense de l'environnement pour définir le cahier des charges d'appels d'offres permettant le développement de la petite hydroélectricité sur les zones propices et sur les seuils existants.
- 8. Précisé le contenu de l'appel à projets pour 1500 méthaniseurs,
- 9. Lancé un travail de concertation pour préparer les prochains appels d'offres biomasse à partir de 1 MW,
- 10. Annoncé le lancement en septembre d'un appel d'offres solaire photovoltaïque pour les installations de forte puissance, pour un volume total de 400 MW,
- 11. Confirmé la reconduction pour une année de l'appel d'offres en 3 phases pour les installations solaire photovoltaïque de moyenne puissance,
- 12. Lancé l'élaboration d'un cahier des charges pour un nouvel appel d'offres solaire photovoltaïque avec stockage dans les Outre-Mer.

A la veille de la présentation du projet de loi, cette séance de travail illustre la forte mobilisation des entreprises pour accélérer la transition énergétique et créer des emplois durables.



PJ – liste des participants



### Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

# Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires

Paris, le vendredi 1er août 2014

# Communiqué de presse

Ségolène Royal et Sylvia Pinel annoncent le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt pour l'innovation industrielle dans la rénovation énergétique des bâtiments #LaTransitionÉnergétiqueEnActions

# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt intitulé « **Méthodes industrielles pour la rénovation et la construction de bâtiments** » vise à encourager les solutions techniques innovantes favorisant les économies d'énergie.

Les projets financés par cet appel à projet devront permettre la réalisation ou la rénovation de bâtiments aux **performances énergétiques supérieures à celles exigées par la réglementation**.

Il est ouvert pour une durée de 30 mois, jusqu'au 2 novembre 2016.

La taille minimale des projets finançables est d'un million d'euros.

Les projets seront instruits par l'ADEME en trois périodes successives, selon le calendrier suivant :

- 1ère clôture intermédiaire : 2 mars 2015
- 2ème clôture intermédiaire : 2 décembre 2015
- Clôture finale : 2 novembre 2016

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'inscrit dans le cadre du programme « Démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte » des Investissements d'Avenir, doté de 1 125 M€ et opéré par l'ADEME, l'agence du Ministère de l'Écologie et de l'Énergie.

#### Trois axes d'innovation

- **Développer des solutions « clé en main »** technologiques et logistiques avec des procédés constructifs pré-industrialisés pour la rénovation des bâtiments.
- **S'appuyer sur les technologies numériques** pour développer la domotique pour une gestion intelligente des usages énergétiques du bâtiment.
- Travailler sur les matériaux renouvelables et recyclés: les solutions bois construction, les matériaux bio-sourcés et les composants de matériaux issus du recyclage.

Il est prévu d'expérimenter la construction d'immeubles de grande hauteur en bois.

L'AMI soutiendra également **les plateformes technologiques pour l'innovation** dans le secteur du bâtiment afin d'améliorer les synergies entre les divers acteurs de la filière du bâtiment dans le domaine de l'éco-construction.

#### Des aides attractives

Le Commissariat Général à l'Investissement et l'ADEME apportent à ces projets **des modalités d'aide renforcées et simplifiées** afin de déployer plus rapidement les financements.

Deux types de financement sont proposés à destination des entreprises :

- **des aides partiellement remboursables :** composées d'un quart de subventions et de trois quart d'avances remboursables, ces aides donnent accès aux taux d'aide maximum. Le remboursement se fera en fonction de l'avancement et du succès commercial du projet ;
- **des subventions :** réservées aux petits montants, ces aides s'adossent alors sur des taux d'aide minorés.

Pour en savoir plus sur le PIA : <u>investissement-avenir.gouvernement.fr</u> Télécharger l'Appel à Manifestations d'Intérêt : <u>www.ademe.fr</u>

#### Energie économisée, facture allégée, planète préservée!















Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 29 août 2014

Plan de relance du logement : des mesures ambitieuses pour la cohésion sociale qui contribuent à la transition énergétique et la croissance verte

Ségolène Royal a participé le vendredi 29 août à la présentation par le Premier ministre Manuel Valls du plan de relance du logement, au côté de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, Sylvia Pinel.

La relance de la construction est indispensable pour réussir le pari de la croissance. Ségolène Royal a présenté le volet **rénovation thermique des logements**.

Ce plan permettra aux Français de retrouver du pouvoir d'achat grâce à la baisse du coût du logement et à la diminution de leurs charges d'énergie dans le cadre des rénovations de logements anciens. Il permettra aussi de développer l'emploi dans le secteur du bâtiment qui en a cruellement besoin, et de favoriser la qualification des professionnels de la filière, notamment en matière de performance énergétique et de construction à haute performance environnementale.

La nouvelle réglementation thermique (RT2012) a imposé aux constructions neuves un niveau de performance énergétique jamais atteint auparavant. La relance de la construction permet d'accélérer le renouvellement de l'offre de logements vers des bâtiments plus économes et plus durables.

Cependant, seul 1% du parc de logements est renouvelé chaque année. On estime à 20 millions le nombre de logements anciens qui ne disposent pas d'une bonne qualité thermique.

La rénovation énergétique des logements est donc un chantier essentiel pour :

- réduire les factures énergétiques des français, et notamment des plus modestes;
- créer jusqu'à 75000 emplois dans le bâtiment en trois ans ;
- contribuer à la transition énergétique et à la protection de l'environnement, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Dès le 1er septembre, trois actions concrètes sont mises en place :

- 1. le crédit d'impôt développement durable est simplifié et renforcé à hauteur de 30 % du coût des travaux, jusqu'à 16 000 euros de travaux pour un couple, et dès la première opération; il est étendu aux compteurs individuels de chauffage et d'eau chaude, pour permettre à chacun de mieux maîtriser ses consommations, ainsi qu'aux points de recharge de véhicules électriques, pour accompagner leur développement;
- 2. **l'éco-prêt à taux zéro est relancé**, pour passer à 100 000 prêts par an et garantir la qualité des travaux grâce au transfert de responsabilité vers les entreprises « reconnues garantes de l'environnement » ;
- 3. **les moyens d'engagement financier de l'Agence nationale de l'habitat** (ANAH) pour le Programme « Habiter Mieux » sont augmentés, pour atteindre l'objectif de 50 000 rénovations énergétiques cette année pour les ménages modestes.



#### Réaction de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 12 septembre 2014

Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, prend acte de la décision rendue ce matin en référé par le Conseil d'État, qui rejette le rétablissement d'une hausse de 5 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité. Cette hausse avait été suspendue en juillet par un arrêté de Ségolène ROYAL.

Le recours demandant de rétablir cette hausse des tarifs a été déposé par l'Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (ANODE).

Le Conseil d'État a constaté « qu'il n'était pas établi que cet arrêté porterait une atteinte grave et immédiate aux intérêts des producteurs représentés par l'ANODE, alors que, à l'inverse, la suspension de cet arrêté pourrait porter atteinte à l'intérêt des consommateurs ».

Cette refonte est en cours. Le projet de décret qui changera ce mode de calcul a été mis en consultation et sera publié en octobre. Il a déjà reçu en juillet l'avis favorable du Conseil supérieur de l'énergie et il est actuellement soumis à l'Autorité de la concurrence, la Commission de régulation de l'énergie, ainsi que le Conseil d'État.



Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 7 octobre 2014

#### Des LED bleues pour une croissance verte

Ségolène Royal se réjouit de l'attribution du Prix Nobel 2014 de physique aux chercheurs japonais et américain Isamu Akasaki, Hiroshi Amano et Shuji Nakamura pour leur invention de la diode électroluminescente (LED) bleue.

Cette distinction récompense des scientifiques qui ont mis au point un procédé innovant faiblement consommateur d'énergie, et qui ont tissé des liens étroits avec le laboratoire Charles Coulomb du CNRS à Montpellier, dont ils sont citoyens d'honneur. Le comité Nobel a insisté sur l'importance cruciale de la LED bleue pour économiser l'énergie, notamment dans les pays en développement où ces diodes permettent d'accéder à l'éclairage grâce au stockage de l'énergie solaire photovoltaïque.

Sans jamais renoncer à leur idée, malgré le scepticisme ambiant, ces chercheurs ont poursuivi pendant plus de dix ans leurs travaux anticipateurs. Ce procédé, qui a vu le jour dans une start-up, est désormais un objet de notre quotidien, des écrans à cristaux liquides de nos télévisions, smartphones et tablettes, au laser bleu des DVD Blu-Ray.

MM. Akasaki, Amano et Nakamura donnent un bel exemple de l'apport de la recherche à l'innovation technologique et au développement de nouvelles activités industrielles qui améliorent la vie quotidienne et font avancer la croissance verte.



#### Communication de Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 7 octobre 2014

#### Hydrocarbures et Gaz de schiste : je ne donnerai pas d'autorisation dans le Luberon

Copie du courrier de Madame Ségolène ROYAL envoyé le 6 octobre 2014, à M. Jean-Louis JOSEPH, Président de la Fédération des parcs naturels régionaux de France :

« Monsieur le Président,

J'ai bien pris connaissance de vos préoccupations concernant la demande de permis de recherche d'hydrocarbures et de gaz sur le territoire du Luberon et des Alpilles déposée le 27 septembre 2010.

Conformément à la procédure, les services du ministère ont mis automatiquement en consultation un projet d'arrêté le 29 septembre 2014.

Au vu des premiers résultats et de cette consultation du public après examen attentif de l'avis du Parc naturel régional que je partage totalement, je suis en mesure de vous indiquer que le permis sera refusé.

En effet du point de vue de l'intérêt général, les risques de dégradation d'un espace naturel remarquable, sont incompatibles avec les forages envisagés et détruiraient beaucoup plus d'emplois qu'ils n'en créeraient – notamment dans le domaine touristique, artisanal et agricole.

En conséquence la consultation du public est devenue sans objet, mais le site reste ouvert pour que les citoyens puissent venir s'exprimer jusqu'au 11 octobre.

Je vous remercie de votre mobilisation, celle des élus, celle des associations, celle des citoyens, qui sont aussi partie prenante démocratique d'une décision respectueuse de chacun.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures. »

Retrouvez la loi pour la transition énergétique sur <u>www.developpement-durable.gouv.fr</u>



Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, vendredi 10 octobre 2014

#### Accélérer les économies d'énergie dans tous les secteurs : Ségolène Royal met en consultation le décret sur les Certificats d'économies d'énergie (2015 / 2017)

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, lance la troisième période des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour 2015-2017, avec un objectif d'économies d'énergie de 700 TWhcumac¹.

Cette décision permet d'accélérer les économies d'énergie dans tous les secteurs : logement, transport, équipements, industrie, pour engager résolument la France dans la transition énergétique.

Cette troisième période double l'ambition de la deuxième période qui s'achève. Cet objectif sera réparti équitablement entre les vendeurs d'énergie sur la base du prix des énergies et des volumes de vente.

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie sera amélioré, sur la base d'une concertation menée auprès de l'ensemble des parties prenantes depuis mi-2012 et pour répondre aux observations de la Cour des Comptes dans son rapport d'évaluation publié le 16 octobre 2013. La troisième période des certificats d'économies d'énergie permettra de :

- favoriser de nouvelles actions pour la montée en puissance de l'efficacité énergétique. Des programmes spécifiques seront dédiés au financement des passeports de la rénovation énergétique, à la mobilité et à la logistique durables, ainsi qu'à l'alimentation du fonds de garantie de la rénovation énergétique, créé par le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte;
- instaurer le recours obligatoire aux professionnels « reconnus garants de l'environnement » (RGE) en cohérence avec les autres dispositifs publics de soutien à la rénovation énergétique. Elle sera facilitée par la poursuite du financement des programmes de formation destinés aux professionnels du bâtiment;
- simplifier le dispositif, en instituant notamment la standardisation des documents et un processus déclaratif de demande des certificats d'économies d'énergie, couplé à un contrôle a posteriori.

¹ L'unité de mesure des Certificats d'Economies d'Energie est le kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit (kWh cumac). Cela représente une quantité d'énergie qui aura été économisée grâce aux opérations d'économies d'énergie mises en place. La valeur du TWh cumac est actuellement d'environ 4€.

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, actuellement en cours d'examen à l'Assemblée nationale, engage la France sur la voie de la transition énergétique, en fixant des objectifs ambitieux de réduction de notre consommation d'énergie de 20 % d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2050.

Le lancement de la troisième période des CEE, à un niveau d'ambition élevé, participe de l'accélération nécessaire de la politique de baisse de la consommation d'énergie pour atteindre ces objectifs.

#### Le dispositif des certificats d'économies d'énergie

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) permet aux pouvoirs publics d'imposer aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants pour automobiles) l'obligation de faire réaliser des économies d'énergie, tous secteurs confondus (logement, tertiaire, industrie, transports...). Les obligés sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

L'objectif est défini et réparti sur 3 années entre les opérateurs en fonction des prix de l'énergie et de leurs volumes de ventes.

En fin de période, les vendeurs d'énergie obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations.

Les certificats sont obtenus à la suite d'actions mises en œuvre directement par les opérateurs ou par l'achat auprès d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non respect de leurs obligations, les obligés sont tenus de verser une pénalité libératoire de deux centimes d'euro par kWhcumac manquant.

En savoir plus sur les CEE : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/cee">http://www.developpement-durable.gouv.fr/cee</a>



Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 16 octobre 2014

#### Avis de la Commission de régulation de l'énergie sur la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

Ségolène Royal salue la publication du rapport de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) concernant la Contribution au service public de l'électricité (CSPE). Il contribue à la transparence souhaitée par le gouvernement sur les factures d'énergie.

- 1) Concernant les tarifs sociaux de l'électricité, la CRE souligne la complexité du dispositif actuel ainsi que ses coûts de gestion élevés, et **accueille favorablement la création d'un chèque énergie**, proposée par le gouvernement à l'article 60 du projet de loi :
- Le chèque énergie, qui se substituera aux tarifs sociaux, sera plus juste et plus simple que le système actuel. Il ne nécessitera pas de croisement complexe de base de données qui font que de nombreux éligibles ne bénéficient pas aujourd'hui des tarifs sociaux.
- Quel que soit le moyen de chauffage (électricité, gaz, fioul, bois), les ménages éligibles pourront bénéficier de la même aide pour payer leur facture ou participer au financement de travaux d'économie d'énergie.
- 2) Concernant le **soutien aux énergies renouvelables et à la cogénération**, la plupart des recommandations de la CRE rejoignent les mesures proposées par le gouvernement dans le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ainsi :
- la CRE recommande de privilégier des mécanismes fondés sur la commercialisation directe de l'électricité sur les marchés. La mise en place de ce dispositif est prévue à l'article 23 du projet de loi. Elle permettra une **meilleure intégration des énergies renouvelables au marché de l'électricité** nécessaire à la poursuite de leur développement.
- le projet de loi prévoit également dans son titre 5 des dispositions qui permettront d'améliorer l'efficacité de la politique publique de soutien aux énergies renouvelables en renforçant les modalités d'encadrement, de suivi et de contrôles des installations pour **un développement exemplaire des énergies renouvelables** (instauration d'un contrôle à la mise en service, possibilité de clauses contractuelles spécifiques, etc.).

- 3) Une **programmation pluriannuelle de l'énergie**, instaurée par les articles 49 et 61 du projet de loi et qui sera déclinée dans chaque territoire d'Outre-mer, permettra de répondre à la demande de la CRE d'un outil de planification des investissements dans les moyens de production ou de maîtrise de la demande d'énergie dans les zones non interconnectées.
- 4) La CSPE est un outil important du financement de la transition énergétique. Pour atteindre l'objectif ambitieux de 32% d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie en 2030, sans impacter la facture du consommateur, le projet de loi prévoit enfin à son article 50 la mise en place d'un **comité de gestion de la CSPE**, chargé de suivre les charges financées par la CSPE.
- 5) Enfin, Ségolène Royal prend note de la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie en date du 15 octobre, portant proposition relative aux charges de service public de l'électricité et à la contribution unitaire pour 2015. Le Gouvernement appliquera le plafonnement prévu à l'article L 121-13 du code de l'énergie pour préserver la facture énergétique des Français.

Pour toute information complémentaire, contact presse : 01 40 81 78 31



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique Commissariat général à l'Investissement





### Communiqué de presse

Paris, le 22 octobre 2014

Ségolène Royal et Emmanuel Macron présentent 6 projets pour accélérer le déploiement de la filière française des énergies marines renouvelables

Lauréats de l'Appel à manifestation d'intérêt piloté par l'ADEME

Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), l'ADEME a lancé en 2013 un Appel à manifestations d'intérêt « Énergies marines renouvelables : briques et démonstrateurs ». Après 2 premiers projets lauréats retenus en avril 2014, ce sont aujourd'hui 4 nouveaux projets qui sont soutenus par l'État.

L'aide du PIA s'élève au total à 33,3 millions d'euros pour ces 6 projets pour un montant total d'investissement de 93,5 millions d'euros. Cet appel à manifestation d'intérêt contribue à faire des énergies marines une filière industrielle émergente stratégique pour la France.

Les projets sélectionnés permettront de tester la fiabilité et les performances de 3 technologies innovantes pour en démontrer la compétitivité, au service de la transition énergétique pour la croissance verte :

- l'énergie hydrolienne marine, issue des courants marins ;
- l'éolien flottant, exploitant l'énergie du vent à des distances éloignées des côtes ;
- l'énergie thermique des mers, issue des différences de température entre les eaux de surface et les eaux profondes.

L'engagement du Gouvernement pour les énergies marines se concrétise notamment au travers des appels d'offres pour les parcs d'éoliennes off-shore et l'appel à manifestation d'intérêt pour des fermes pilotes hydroliennes en cours d'analyse. Les technologies françaises sont également à l'honneur dans les appels à projets européens, à l'image du programme NER 300.

Le Programme des Investissements d'Avenir permet de consolider par l'innovation les filières émergentes du nouveau modèle énergétique français en profitant des atouts du territoire national, sur le continent et dans les outre-mer.

Avec une surface maritime de 11 millions de km², la France dispose d'un potentiel économique issu de la mer parmi les plus importants au monde. Ce potentiel se double d'une solide base industrielle et scientifique dans les secteurs maritimes et énergétiques avec la présence de grands groupes mondiaux, de laboratoires d'excellence et de PME innovantes.

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

#### 4 nouveaux projets pour faciliter le déploiement des énergies marines renouvelables

Les 4 nouveaux projets retenus dans le cadre de l'Appel à manifestations d'intérêt « Energies marines renouvelables - briques et démonstrateurs » permettront d'assurer le déploiement de ces énergies à grande échelle.



#### SeaTC : Permettre le transport d'électricité sous l'eau

La connexion sous-marine permet d'acheminer, au fond de la mer, l'électricité produite entre les générateurs et jusqu'au câble de raccordement à terre. C'est ainsi un élément stratégique pour le développement des énergies marines mais qui, avec les solutions actuelles, représente un poste de coûts important. Aujourd'hui, aucune technologie abordable n'existe pour assurer cette connexion.

Le projet SeaTC¹ a pour objectif de proposer une offre technologique innovante pour acheminer l'électricité en réduisant significativement les coûts de connexion, tout en conservant un niveau de rendement élevé et en permettant des interventions sur site dans des conditions météorologiques plus difficiles. SeaTC sera testé sur une génératrice immergée et permettra de disposer d'une solution industrialisable de connecteurs dits « wet mate ».

#### OCEAGEN : Participer au développement de l'éolien flottant à moindre coût



Grâce à une importante ressource en vent au large de la Bretagne et en Méditerranée couplée à une bathymétrie assez importante, l'éolien flottant est une énergie marine particulièrement prometteuse pour la France.

Le projet OCEAGEN<sup>2</sup> permettra de valider en échelle réelle le comportement de la technologie de fondation flottante en béton développée par la société IDEOL. En agissant sur la réduction des coûts de l'éolien flottant, OCEAGEN favorisera l'industrialisation de la solution et, ainsi, le développement de la filière. Le démonstrateur sera installé sur le site du SEMREV au large du Croisic.



### SEA REED : Développer une éolienne flottante spécifique aux champs éloignés et profonds

Les champs d'éoliennes offshores posées démontrent un potentiel de production d'énergie important. Ce potentiel est toutefois encore plus grand dans les zones maritimes éloignées et profondes. Les éoliennes capables de capter le potentiel de vent dans ces zones requièrent des développements spécifiques pour faire flotter la turbine.

C'est l'objectif du projet SEA REED<sup>3</sup> qui ambitionne de créer une solution d'éolienne flottante semisubmersible industrialisable et compétitive. Pour cela, SEA REED développe une turbine adaptée aux vents des champs éloignés ainsi qu'un flotteur spécifique, garantissant la sécurité des personnes et des biens, tout en limitant l'impact sur l'environnement.

<sup>3</sup> Alstom est partenaire du projet, coordonné par DCNS.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> DCNS, Activetech, G2E Lab et Corrodys sont partenaires du projet, coordonné par M Prime Innovation.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bouygues Travaux Publics et IFSTTAr sont partenaires du projet, coordonné par IDEOL.

#### MARLIN: Permettre le développement de l'Energie Thermique des Mers (ETM)



La filière d'énergie thermique des mers utilise la différence de température entre les eaux chaudes de surface et les eaux froides des profondeurs pour produire de l'électricité. Des développements technologiques complémentaires sont aujourd'hui nécessaires pour parvenir à moyen terme à produire en série des centrales ETM.

Le projet MARLIN<sup>4</sup> vise à répondre aux principaux défis technologiques de l'ETM : développer, tester et valider en conditions réelles une solution de conduite d'eau profonde efficace (tuyau d'aspiration d'eau froide à 1km de profondeur) et améliorer les performances des échangeurs thermiques. Ces échangeurs sont indispensables au développement de centrales ETM car ils permettent de transférer la chaleur entre deux fluides à des températures différentes (eaux de surface et eaux en profondeur).

Ces 4 nouveaux projets rejoignent deux autres projets soutenus dans le cadre de l'Appel à manifestations d'intérêt « Energies Marines Renouvelables – Briques et Démonstrateurs » :

- Prismer: Porté par Alstom, le projet Prismer propose une architecture électrique spécifique et à coût limité pour les fermes hydroliennes par l'utilisation d'un nœud d'interconnexion entre le transformateur sous-marin et plusieurs hydroliennes;
- **Pile & Tide**: Coordonné par GEOCEAN, le projet Pile & Tide souhaite développer une solution technico-économique fiable pour la préparation des fonds marins et la fixation des fondations sous-marines dans le cadre du développement des hydroliennes.

#### Les Énergies Marines Renouvelables dans le PIA

L'AMI « Energies Marines Renouvelables – Briques et Démonstrateurs » n'est pas le premier jalon posé dans ce secteur. En 2009, l'ADEME a publié une feuille de route sur les énergies marines renouvelables avec un objectif clair : accélérer le développement de technologies de pointe économiquement viables pour construire l'avenir énergétique français.

Le premier AMI « énergies marines », en 2009, a permis de soutenir 4 projets :

- 2 projets de développement d'hydroliennes : SABELLA D10 et ORCA
- 2 projets de développement d'éoliennes flottantes : VERTIWIND et WINFLO

#### Service de presse ADEME

Tel: 01 58 47 81 28 / e-mail: Service de presse ADEME

Twitter: <u>@ademe</u> et <u>@ecocitoyens</u>

Blog <u>http://www.presse</u>.ademe.fr/



#### LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) EN BREF

Le Programme Investissements d'Avenir, c'est 47 milliards d'euros pour financer l'innovation en France, renforcer la productivité, la capacité d'innover et accroître la compétitivité des entreprises. Identifiés comme "prioritaires" par le Gouvernement, cinq axes stratégiques permettront à la France d'augmenter son potentiel de croissance : l'enseignement supérieur et la formation, le développement durable, la recherche, l'industrie et les PME et l'économie numérique. A travers ce programme, l'Etat s'adresse aux générations futures afin de leur permettre de défendre leurs chances et celles de la France dans le monde de demain. www.ademe.fr - <a href="https://www.investissement-avenir.gouvernement.fr">www.investissement-avenir.gouvernement.fr</a>

#### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ifremer et France Energies Marines sont partenaires du projet, coordonné par DCNS.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique Commissariat général à l'Investissement





### Communiqué de presse

Paris, le 22 octobre 2014

Ségolène Royal et Emmanuel Macron présentent 6 projets pour accélérer le déploiement de la filière française des énergies marines renouvelables

Lauréats de l'Appel à manifestation d'intérêt piloté par l'ADEME

Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), l'ADEME a lancé en 2013 un Appel à manifestations d'intérêt « Énergies marines renouvelables : briques et démonstrateurs ». Après 2 premiers projets lauréats retenus en avril 2014, ce sont aujourd'hui 4 nouveaux projets qui sont soutenus par l'État.

L'aide du PIA s'élève au total à 33,3 millions d'euros pour ces 6 projets pour un montant total d'investissement de 93,5 millions d'euros. Cet appel à manifestation d'intérêt contribue à faire des énergies marines une filière industrielle émergente stratégique pour la France.

Les projets sélectionnés permettront de tester la fiabilité et les performances de 3 technologies innovantes pour en démontrer la compétitivité, au service de la transition énergétique pour la croissance verte :

- l'énergie hydrolienne marine, issue des courants marins ;
- l'éolien flottant, exploitant l'énergie du vent à des distances éloignées des côtes ;
- l'énergie thermique des mers, issue des différences de température entre les eaux de surface et les eaux profondes.

L'engagement du Gouvernement pour les énergies marines se concrétise notamment au travers des appels d'offres pour les parcs d'éoliennes off-shore et l'appel à manifestation d'intérêt pour des fermes pilotes hydroliennes en cours d'analyse. Les technologies françaises sont également à l'honneur dans les appels à projets européens, à l'image du programme NER 300.

Le Programme des Investissements d'Avenir permet de consolider par l'innovation les filières émergentes du nouveau modèle énergétique français en profitant des atouts du territoire national, sur le continent et dans les outre-mer.

Avec une surface maritime de 11 millions de km², la France dispose d'un potentiel économique issu de la mer parmi les plus importants au monde. Ce potentiel se double d'une solide base industrielle et scientifique dans les secteurs maritimes et énergétiques avec la présence de grands groupes mondiaux, de laboratoires d'excellence et de PME innovantes.

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

#### 4 nouveaux projets pour faciliter le déploiement des énergies marines renouvelables

Les 4 nouveaux projets retenus dans le cadre de l'Appel à manifestations d'intérêt « Energies marines renouvelables - briques et démonstrateurs » permettront d'assurer le déploiement de ces énergies à grande échelle.



#### SeaTC : Permettre le transport d'électricité sous l'eau

La connexion sous-marine permet d'acheminer, au fond de la mer, l'électricité produite entre les générateurs et jusqu'au câble de raccordement à terre. C'est ainsi un élément stratégique pour le développement des énergies marines mais qui, avec les solutions actuelles, représente un poste de coûts important. Aujourd'hui, aucune technologie abordable n'existe pour assurer cette connexion.

Le projet SeaTC¹ a pour objectif de proposer une offre technologique innovante pour acheminer l'électricité en réduisant significativement les coûts de connexion, tout en conservant un niveau de rendement élevé et en permettant des interventions sur site dans des conditions météorologiques plus difficiles. SeaTC sera testé sur une génératrice immergée et permettra de disposer d'une solution industrialisable de connecteurs dits « wet mate ».

#### OCEAGEN : Participer au développement de l'éolien flottant à moindre coût



Grâce à une importante ressource en vent au large de la Bretagne et en Méditerranée couplée à une bathymétrie assez importante, l'éolien flottant est une énergie marine particulièrement prometteuse pour la France.

Le projet OCEAGEN<sup>2</sup> permettra de valider en échelle réelle le comportement de la technologie de fondation flottante en béton développée par la société IDEOL. En agissant sur la réduction des coûts de l'éolien flottant, OCEAGEN favorisera l'industrialisation de la solution et, ainsi, le développement de la filière. Le démonstrateur sera installé sur le site du SEMREV au large du Croisic.



### SEA REED : Développer une éolienne flottante spécifique aux champs éloignés et profonds

Les champs d'éoliennes offshores posées démontrent un potentiel de production d'énergie important. Ce potentiel est toutefois encore plus grand dans les zones maritimes éloignées et profondes. Les éoliennes capables de capter le potentiel de vent dans ces zones requièrent des développements spécifiques pour faire flotter la turbine.

C'est l'objectif du projet SEA REED<sup>3</sup> qui ambitionne de créer une solution d'éolienne flottante semisubmersible industrialisable et compétitive. Pour cela, SEA REED développe une turbine adaptée aux vents des champs éloignés ainsi qu'un flotteur spécifique, garantissant la sécurité des personnes et des biens, tout en limitant l'impact sur l'environnement.

<sup>3</sup> Alstom est partenaire du projet, coordonné par DCNS.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> DCNS, Activetech, G2E Lab et Corrodys sont partenaires du projet, coordonné par M Prime Innovation.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bouygues Travaux Publics et IFSTTAr sont partenaires du projet, coordonné par IDEOL.

#### MARLIN: Permettre le développement de l'Energie Thermique des Mers (ETM)



La filière d'énergie thermique des mers utilise la différence de température entre les eaux chaudes de surface et les eaux froides des profondeurs pour produire de l'électricité. Des développements technologiques complémentaires sont aujourd'hui nécessaires pour parvenir à moyen terme à produire en série des centrales ETM.

Le projet MARLIN<sup>4</sup> vise à répondre aux principaux défis technologiques de l'ETM : développer, tester et valider en conditions réelles une solution de conduite d'eau profonde efficace (tuyau d'aspiration d'eau froide à 1km de profondeur) et améliorer les performances des échangeurs thermiques. Ces échangeurs sont indispensables au développement de centrales ETM car ils permettent de transférer la chaleur entre deux fluides à des températures différentes (eaux de surface et eaux en profondeur).

Ces 4 nouveaux projets rejoignent deux autres projets soutenus dans le cadre de l'Appel à manifestations d'intérêt « Energies Marines Renouvelables – Briques et Démonstrateurs » :

- Prismer: Porté par Alstom, le projet Prismer propose une architecture électrique spécifique et à coût limité pour les fermes hydroliennes par l'utilisation d'un nœud d'interconnexion entre le transformateur sous-marin et plusieurs hydroliennes;
- **Pile & Tide**: Coordonné par GEOCEAN, le projet Pile & Tide souhaite développer une solution technico-économique fiable pour la préparation des fonds marins et la fixation des fondations sous-marines dans le cadre du développement des hydroliennes.

#### Les Énergies Marines Renouvelables dans le PIA

L'AMI « Energies Marines Renouvelables – Briques et Démonstrateurs » n'est pas le premier jalon posé dans ce secteur. En 2009, l'ADEME a publié une feuille de route sur les énergies marines renouvelables avec un objectif clair : accélérer le développement de technologies de pointe économiquement viables pour construire l'avenir énergétique français.

Le premier AMI « énergies marines », en 2009, a permis de soutenir 4 projets :

- 2 projets de développement d'hydroliennes : SABELLA D10 et ORCA
- 2 projets de développement d'éoliennes flottantes : VERTIWIND et WINFLO

#### Service de presse ADEME

Tel: 01 58 47 81 28 / e-mail: Service de presse ADEME

Twitter: @ademe et @ecocitoyens

Blog http://www.presse.ademe.fr/



#### LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) EN BREF

Le Programme Investissements d'Avenir, c'est 47 milliards d'euros pour financer l'innovation en France, renforcer la productivité, la capacité d'innover et accroître la compétitivité des entreprises. Identifiés comme "prioritaires" par le Gouvernement, cinq axes stratégiques permettront à la France d'augmenter son potentiel de croissance : l'enseignement supérieur et la formation, le développement durable, la recherche, l'industrie et les PME et l'économie numérique. A travers ce programme, l'Etat s'adresse aux générations futures afin de leur permettre de défendre leurs chances et celles de la France dans le monde de demain. www.ademe.fr - <a href="https://www.investissement-avenir.gouvernement.fr">www.investissement-avenir.gouvernement.fr</a>

#### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ifremer et France Energies Marines sont partenaires du projet, coordonné par DCNS.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique Commissariat général à l'Investissement





### Communiqué de presse

Paris, le 22 octobre 2014

Ségolène Royal et Emmanuel Macron présentent 6 projets pour accélérer le déploiement de la filière française des énergies marines renouvelables

Lauréats de l'Appel à manifestation d'intérêt piloté par l'ADEME

Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), l'ADEME a lancé en 2013 un Appel à manifestations d'intérêt « Énergies marines renouvelables : briques et démonstrateurs ». Après 2 premiers projets lauréats retenus en avril 2014, ce sont aujourd'hui 4 nouveaux projets qui sont soutenus par l'État.

L'aide du PIA s'élève au total à 33,3 millions d'euros pour ces 6 projets pour un montant total d'investissement de 93,5 millions d'euros. Cet appel à manifestation d'intérêt contribue à faire des énergies marines une filière industrielle émergente stratégique pour la France.

Les projets sélectionnés permettront de tester la fiabilité et les performances de 3 technologies innovantes pour en démontrer la compétitivité, au service de la transition énergétique pour la croissance verte :

- l'énergie hydrolienne marine, issue des courants marins ;
- l'éolien flottant, exploitant l'énergie du vent à des distances éloignées des côtes ;
- l'énergie thermique des mers, issue des différences de température entre les eaux de surface et les eaux profondes.

L'engagement du Gouvernement pour les énergies marines se concrétise notamment au travers des appels d'offres pour les parcs d'éoliennes off-shore et l'appel à manifestation d'intérêt pour des fermes pilotes hydroliennes en cours d'analyse. Les technologies françaises sont également à l'honneur dans les appels à projets européens, à l'image du programme NER 300.

Le Programme des Investissements d'Avenir permet de consolider par l'innovation les filières émergentes du nouveau modèle énergétique français en profitant des atouts du territoire national, sur le continent et dans les outre-mer.

Avec une surface maritime de 11 millions de km², la France dispose d'un potentiel économique issu de la mer parmi les plus importants au monde. Ce potentiel se double d'une solide base industrielle et scientifique dans les secteurs maritimes et énergétiques avec la présence de grands groupes mondiaux, de laboratoires d'excellence et de PME innovantes.

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

#### 4 nouveaux projets pour faciliter le déploiement des énergies marines renouvelables

Les 4 nouveaux projets retenus dans le cadre de l'Appel à manifestations d'intérêt « Energies marines renouvelables - briques et démonstrateurs » permettront d'assurer le déploiement de ces énergies à grande échelle.



#### SeaTC : Permettre le transport d'électricité sous l'eau

La connexion sous-marine permet d'acheminer, au fond de la mer, l'électricité produite entre les générateurs et jusqu'au câble de raccordement à terre. C'est ainsi un élément stratégique pour le développement des énergies marines mais qui, avec les solutions actuelles, représente un poste de coûts important. Aujourd'hui, aucune technologie abordable n'existe pour assurer cette connexion.

Le projet SeaTC¹ a pour objectif de proposer une offre technologique innovante pour acheminer l'électricité en réduisant significativement les coûts de connexion, tout en conservant un niveau de rendement élevé et en permettant des interventions sur site dans des conditions météorologiques plus difficiles. SeaTC sera testé sur une génératrice immergée et permettra de disposer d'une solution industrialisable de connecteurs dits « wet mate ».

#### OCEAGEN : Participer au développement de l'éolien flottant à moindre coût



Grâce à une importante ressource en vent au large de la Bretagne et en Méditerranée couplée à une bathymétrie assez importante, l'éolien flottant est une énergie marine particulièrement prometteuse pour la France.

Le projet OCEAGEN<sup>2</sup> permettra de valider en échelle réelle le comportement de la technologie de fondation flottante en béton développée par la société IDEOL. En agissant sur la réduction des coûts de l'éolien flottant, OCEAGEN favorisera l'industrialisation de la solution et, ainsi, le développement de la filière. Le démonstrateur sera installé sur le site du SEMREV au large du Croisic.



### SEA REED : Développer une éolienne flottante spécifique aux champs éloignés et profonds

Les champs d'éoliennes offshores posées démontrent un potentiel de production d'énergie important. Ce potentiel est toutefois encore plus grand dans les zones maritimes éloignées et profondes. Les éoliennes capables de capter le potentiel de vent dans ces zones requièrent des développements spécifiques pour faire flotter la turbine.

C'est l'objectif du projet SEA REED<sup>3</sup> qui ambitionne de créer une solution d'éolienne flottante semisubmersible industrialisable et compétitive. Pour cela, SEA REED développe une turbine adaptée aux vents des champs éloignés ainsi qu'un flotteur spécifique, garantissant la sécurité des personnes et des biens, tout en limitant l'impact sur l'environnement.

<sup>3</sup> Alstom est partenaire du projet, coordonné par DCNS.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> DCNS, Activetech, G2E Lab et Corrodys sont partenaires du projet, coordonné par M Prime Innovation.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bouygues Travaux Publics et IFSTTAr sont partenaires du projet, coordonné par IDEOL.

#### MARLIN: Permettre le développement de l'Energie Thermique des Mers (ETM)



La filière d'énergie thermique des mers utilise la différence de température entre les eaux chaudes de surface et les eaux froides des profondeurs pour produire de l'électricité. Des développements technologiques complémentaires sont aujourd'hui nécessaires pour parvenir à moyen terme à produire en série des centrales ETM.

Le projet MARLIN<sup>4</sup> vise à répondre aux principaux défis technologiques de l'ETM : développer, tester et valider en conditions réelles une solution de conduite d'eau profonde efficace (tuyau d'aspiration d'eau froide à 1km de profondeur) et améliorer les performances des échangeurs thermiques. Ces échangeurs sont indispensables au développement de centrales ETM car ils permettent de transférer la chaleur entre deux fluides à des températures différentes (eaux de surface et eaux en profondeur).

Ces 4 nouveaux projets rejoignent deux autres projets soutenus dans le cadre de l'Appel à manifestations d'intérêt « Energies Marines Renouvelables – Briques et Démonstrateurs » :

- Prismer: Porté par Alstom, le projet Prismer propose une architecture électrique spécifique et à coût limité pour les fermes hydroliennes par l'utilisation d'un nœud d'interconnexion entre le transformateur sous-marin et plusieurs hydroliennes;
- **Pile & Tide**: Coordonné par GEOCEAN, le projet Pile & Tide souhaite développer une solution technico-économique fiable pour la préparation des fonds marins et la fixation des fondations sous-marines dans le cadre du développement des hydroliennes.

#### Les Énergies Marines Renouvelables dans le PIA

L'AMI « Energies Marines Renouvelables – Briques et Démonstrateurs » n'est pas le premier jalon posé dans ce secteur. En 2009, l'ADEME a publié une feuille de route sur les énergies marines renouvelables avec un objectif clair : accélérer le développement de technologies de pointe économiquement viables pour construire l'avenir énergétique français.

Le premier AMI « énergies marines », en 2009, a permis de soutenir 4 projets :

- 2 projets de développement d'hydroliennes : SABELLA D10 et ORCA
- 2 projets de développement d'éoliennes flottantes : VERTIWIND et WINFLO

#### Service de presse ADEME

Tel: 01 58 47 81 28 / e-mail: Service de presse ADEME

Twitter: @ademe et @ecocitoyens

Blog http://www.presse.ademe.fr/



#### LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) EN BREF

Le Programme Investissements d'Avenir, c'est 47 milliards d'euros pour financer l'innovation en France, renforcer la productivité, la capacité d'innover et accroître la compétitivité des entreprises. Identifiés comme "prioritaires" par le Gouvernement, cinq axes stratégiques permettront à la France d'augmenter son potentiel de croissance : l'enseignement supérieur et la formation, le développement durable, la recherche, l'industrie et les PME et l'économie numérique. A travers ce programme, l'Etat s'adresse aux générations futures afin de leur permettre de défendre leurs chances et celles de la France dans le monde de demain. www.ademe.fr - <a href="https://www.investissement-avenir.gouvernement.fr">www.investissement-avenir.gouvernement.fr</a>

#### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ifremer et France Energies Marines sont partenaires du projet, coordonné par DCNS.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ministère des Finances et des Comptes publics

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

Paris, le mercredi 22 octobre 2014

### Communiqué de presse

#### Gouvernance d'AREVA

Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics et Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, prennent acte de la décision de Luc OURSEL qui a indiqué que, pour des raisons personnelles, il n'était plus en mesure d'assumer ses fonctions de président du directoire d'Areva.

Les Ministres saluent le travail effectué par Luc OURSEL tout au long de son parcours chez Areva et en particulier à la présidence du directoire ces 3 dernières années. Dans un contexte difficile pour le secteur électronucléaire à la suite de l'accident de Fukushima, Luc OURSEL s'est employé à mettre en œuvre un plan stratégique ambitieux, centré sur le renforcement de la performance opérationnelle. Il a œuvré au renouvellement de l'outil industriel d'AREVA. Il a également consolidé les relations avec les grands clients d'Areva et a notamment renforcé le partenariat stratégique avec EDF, son premier client.

Le Conseil de surveillance de la société qui se tiendra ce jour prendra les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31
Service de presse de M. Michel SAPIN : 01 53 18 41 13
Service de presse de M. Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13
Service de presse de l'Agence des participations de l'Etat : 01 44 87 70 42





Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 24 octobre 2014

#### Ségolène Royal:

### "Par l'accord ambitieux conclu sur l'énergie et le climat, l'Europe a su se montrer volontaire, créative et visionnaire"

Nous pouvons nous féliciter de l'accord ambitieux du Conseil européen et du rôle que la France y a joué. Par cet accord, l'Europe a su se montrer volontaire, créative et visionnaire.

L'accord conclu par le Conseil européen, qui était loin d'être évident au départ, est une étape essentielle pour la construction d'une Europe de l'Énergie durable répondant aux enjeux économiques et écologiques du XXI<sup>e</sup> siècle.

Cette volonté européenne commune va nous permettre de :

- relancer l'économie européenne par la croissance verte,
- renforcer notre sécurité d'approvisionnement,
- engager l'Europe dans un nouveau modèle énergétique de développement,
- lutter résolument contre le dérèglement climatique.

Cet accord solide et collectif place l'Union européenne à la pointe de la transition énergétique mondiale et lui permet de contribuer au succès de la conférence des parties pour le Climat, qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

Malgré tous les doutes, l'Europe a su prendre courageusement ses responsabilités. Les négociations ont pu s'appuyer sur l'exemple de la France grâce au vote par l'Assemblée nationale en première lecture du Projet de Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, qui a servi d'accélérateur. En effet, par cette loi, la France s'est imposée des objectifs ambitieux. Elle a donc été entendue au niveau européen.

Avec au moins 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, un objectif d'efficacité énergétique de 27 % en 2030 et un réexamen prévu d'ici 2020 de porter cet objectif à 30 %, voilà des objectifs qui donnent du sens au nouveau modèle économique. Avec 27 % d'objectifs en 2030 de part d'énergies renouvelables, l'Europe se donne les moyens de développer les filières industrielles du futur.

Le Conseil européen a également réaffirmé sa volonté d'investir au niveau communautaire sur les interconnexions des réseaux énergétiques. Il s'agit d'un objectif essentiel pour l'équilibre du système énergétique européen et pour la sécurité d'approvisionnement.

Cet accord prévoit aussi un soutien significatif aux États-membres, en particulier aux moins avancés, pour investir dans l'innovation et des projets concrets, grâce au mécanisme « NER 400 », un nouveau fonds de modernisation, géré par les États membres avec le soutien de la Banque Européenne d'Investissement, et la redistribution de 10 % des quotas carbone aux États membres ayant un PIB inférieur à 90 % de la moyenne européenne.

Ces fonds devront aller en priorité à l'amélioration de l'efficacité énergétique, à la modernisation des systèmes énergétiques, et au développement des réseaux intelligents. Ces initiatives viendront compléter le plan d'accompagnement de la loi de transition énergétique qui prévoit déjà au niveau national le renforcement des aides fiscales, le déploiement du programme des investissements d'avenir, des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Banque Publique d'Investissements et de nombreux appels à projets.

C'est donc une très bonne nouvelle de voir l'Europe volontariste, imaginative, et entrer dans la dynamique que nous avons déjà engagée en France. Je m'emploierai à favoriser le développement de projets européens et le partage de solutions pour bâtir concrètement cette Europe de l'Énergie durable dont nous avons tant besoin.

Pour toute information complémentaire, contact presse : 01 40 81 78 31

 $\frac{www.developpement\text{-}durable.gouv.fr}{@ecologiEnergie}$ 



#### Communiqué

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

Paris, le mardi 4 novembre 2014

### Le prix de l'accès régulé au nucléaire historique (ARENH) n'augmentera pas au 1er janvier 2015

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, **complètent la réforme des tarifs de l'électricité**.

Après le décret du 29 octobre, fixant la nouvelle méthode de calcul, et l'arrêté du 1<sup>er</sup> novembre, fixant le niveau des tarifs de l'électricité, le Gouvernement s'apprête maintenant à **réformer le prix auquel est commercialisée l'électricité nucléaire (ARENH)**. EDF a en effet l'obligation de céder l'électricité nucléaire à un prix régulé par l'État, calculé de façon transparente pour que tous les consommateurs bénéficient de la compétitivité du parc nucléaire historique, quel que soit leur fournisseur d'électricité.

Cette nouvelle méthode a déjà été examinée par le Conseil supérieur de l'énergie, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), l'Autorité de la concurrence et le Conseil d'État. Le projet de décret a été transmis début juillet à la Commission européenne qui poursuit actuellement son examen du texte.

En attendant la fin de ces travaux, et afin de préserver le pouvoir d'achat des français, le Gouvernement a décidé de maintenir le prix de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) à son prix actuel, c'est-à-dire 42 € par mégawattheure.

Cette décision donne de la visibilité à tous les fournisseurs d'électricité, ainsi qu'aux industriels concernés.

Cette décision conduit aussi à **reporter au 1**<sup>er</sup> **juillet 2015 la réévaluation du prix de l'ARENH,** qui était initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'évolution sera proposée par la Commission de régulation de l'énergie et arrêtée par le Gouvernement. Sur la base des informations disponibles aujourd'hui, **la CRE a estimé à environ +2€/MWh l'évolution nécessaire du prix de l'ARENH en 2015**.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31 Service de presse de M. Emmanuel Macron: 01 53 18 45 13



Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le lundi 17 novembre 2014

# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Ségolène Royal annonce les 217 nouveaux lauréats d'installations photovoltaïques de moyenne puissance, soit 587 projets sur l'année

1) Ségolène Royal a désigné aujourd'hui les 217 lauréats de la troisième période de l'appel d'offres pour développer les installations photovoltaïques de moyenne puissance (100 à 250 kilowatts crête).

Le dispositif de soutien aux installations photovoltaïques prévoit un appel d'offres simplifié en 3 phases pour les installations de puissance intermédiaire (comprise entre 100 et 250 kilowatts crête), installées sur des bâtiments.

La Ministre désigne aujourd'hui les 217 lauréats de la troisième période de l'appel d'offres, qui apportent une puissance supplémentaire de 40,7 mégawatts crête.

La liste des candidats retenus est publiée sur le site Internet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, à l'adresse :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Installations-moyennes-100-250-kWc.html

Le prix de vente moyen s'élève à 153,2 €/MWh, en baisse de 7 % par rapport à la période précédente.

2) L'année 2014 a permis de retenir 587 projets photovoltaïques de moyenne puissance, qui entreront en service entre mi-2016 et mi-2017.

En 2014, cet appel d'offres a permis de sélectionner 587 projets, pour une puissance totale de 121,7 MWc, à un prix moyen de 162,2 €/MWh.

	1 <sup>ère</sup> période	2 <sup>ième</sup> période	3 <sup>ième</sup> période	Total
Date de notification	27 février 2014	27 juin 2014	17 novembre 2014	Année 2014
Nombre de lauréats	177	193	217	587 projets
Puissance (MWc)	40,3	40,7	40,7	121,7 MWc
Prix moyen (€/MWh)	168,3	165,2	153,2	162,2 €/MWh

Le dispositif d'appel d'offres par tranche a permis de tenir compte de la baisse d'environ 9 % des coûts en 9 mois, au bénéfice du consommateur final.



### 3) Ségolène Royal lance une concertation pour finaliser le cahier des charges du nouvel appel d'offres pour l'année 2015.

Afin de maintenir le développement de ces capacités photovoltaïques, un nouvel appel d'offres pour les installations de moyenne puissance sera lancé avant la fin de l'année.

Ce nouvel appel d'offre s'inscrira dans la continuité du précédent avec trois périodes de candidature de 40 mégawatts crête chacune. La sélection des projets se fera comme précédemment sur la base des performances des projets en termes de bilan carbone et de prix.

Le cahier des charges a été modifié pour intégrer le retour d'expérience des appels d'offres précédents. Avant de lancer ce nouvel appel d'offres, Ségolène Royal a donc décidé de réaliser une **dernière phase de concertation de 3 semaines** avec l'ensemble des parties prenantes pour finaliser la rédaction du cahier des charges.



Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 26 novembre 2014

### Publication du décret sur l'audit énergétique dans les grandes entreprises, un outil qui favorise la compétitivité grâce aux économies d'énergie

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, annonce la publication ce matin au Journal Officiel du décret qui prévoit la réalisation d'un audit énergétique pour les grandes entreprises de plus de 250 salariés, afin qu'elles mettent en place une stratégie d'efficacité énergétique de leurs activités.

- L'audit énergétique permet de repérer les gisements d'économies d'énergie chez les plus gros consommateurs professionnels (tertiaires et industriels).
- Si les investissements préconisés par l'audit sont réalisés, les économies d'énergie peuvent permettre, selon la nature de l'activité, jusqu'à 30 % d'économies, et dépasser 50 % pour la part de la consommation liée au bâtiment. Les exemples joints en annexe montrent les forts impacts possibles pour les entreprises.
- Ces investissements contribuent à créer des emplois dans les métiers de l'efficacité énergétique.
- L'audit présente les actions d'amélioration à réaliser, et le temps estimé de retour sur investissement (en moyenne de 3 à 10 ans). Dans de nombreux cas, la mise en œuvre d'actions immédiates de bonne gestion et de pilotage des consommations, sans investissement lourd de la part de ces entreprises, permet de réaliser de 1 à 6 % d'économie de consommation.
- Le premier audit devra être réalisé avant le 5 décembre 2015, puis renouvelé tous les 4 ans. Il devrait concerner près de 5000 entreprises de plus de 250 salariés ou dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 50 millions d'euros. Les sociétés déjà couvertes par un système de management de l'énergie certifié (conforme à la norme NF EN ISO 50001), en sont exemptées.
- Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, adopté le 14 octobre dernier à l'Assemblée nationale, fixe des objectifs ambitieux de réduction de notre consommation d'énergie de 20 % d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2050.
- L'Ademe et la Banque Publique d'investissement peuvent aider les entreprises à réaliser les études et à financer les travaux nécessaires à l'amélioration de leur efficacité énergétique.